

# BELLE et HEUREUSE ANNÉE 2023

### TÉLÉTHON à BELLEVIGNE-les-CHÂTEAUX

Le CCAS de Bellevigne-les-Châteaux, avec le soutien des associations, des écoles, des commerçants et entreprises, a mis en place des animations à Saint Cyr-en-Bourg pour récolter des fonds en faveur de la recherche médicale.

Ainsi, le 13 novembre a eu lieu le concert de la chorale Vocalisa et le 4 décembre, depuis la salle des sports, étaient organisés les randonnées à travers les chemins de la commune, le défilé de mode, les ventes de tartes et feuilletés, de chouquettes et de vin chaud, la pesée du colis de Noël, les dessins des enfants et le concert de piano à l'église. Les sommes récoltées lors du téléthon :

- Le concert de « Vocalisa » : 465,40 €
- La randonnée : 950 €
- La vente des chouquettes : 43,50 €
- La pesée du colis de Noël : 138 €
- La vente des réalisations de « Côté fil côté cadre » et les dessins des enfants : 78 €
- Le défilé de mode : 198 €
- La vente des tartes et feuilletés : 848 €
- La buvette du Comité des fêtes de Chacé : 50 €
- Le concert de piano : 340 €
- Les dons : 1 191,70 €.

Le CCAS remercie sincèrement tous les participants à et tous les donateurs, ce qui a permis de remettre la somme de 4 302,60 € à l'AFM Téléthon.



### INFORMATION TPE et PME

Les Mairies de Bellevigne-les-Châteaux ont à la disposition des TPE et PME un guide concernant les aides au paiement des factures d'énergie.



### ACCOMPAGNEMENT des ENTREPRISES ARTISANALES



Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat  
Région Pays de la Loire

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire propose un accompagnement des entreprises artisanales pour faire face à la situation énergétique.

Dans ce but, elle invite les artisans à faire un point sur la situation de leur entreprise et sur ce qu'ils peuvent mettre en place pour l'améliorer : optimisation des consommations, vérification d'éligibilité aux dispositifs d'aides mis en place par l'Etat,...

Les artisans présents sur Bellevigne-les-Châteaux peuvent solliciter un conseiller aux  
**02 41 22 61 00** ou à [developpementdurable49@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:developpementdurable49@artisanatpaysdelaloire.fr)

### OSTÉOPATHE à BELLEVIGNE-les-CHÂTEAUX

Monsieur CHALOPIN Clément ouvre son cabinet le 1<sup>er</sup> février 2023, salle des Paillons à Chacé, en attendant de rejoindre la maison de santé.

**06.13.97.81.64**

La formule devrait sensiblement rester la même, même si pour le moment on ignore la teneur des parcours et le programme des festivités. Il faudra patienter également pour connaître la date d'ouverture des inscriptions (aux alentours de mars 2023).

La commune de Bellevigne-les-Châteaux accueillera sur deux sites les participants de la belle fête du vélo rétro. Un site à Chacé, place du Collier, et un site à Saint Cyr-en-Bourg à la Bouchardière.

**Bénévoles,**

dès aujourd'hui vous pouvez vous faire connaître et vous inscrire. Ambiance assurée, convivialité.

Pour Chacé au **06 66 76 14 39**

Pour Saint Cyr-en-Bourg au **06 08 34 49 60**

**NOËL aux ÉCOLES du CHAT PERCHÉ  
et de SAINT CYR-en-BOURG**

Au début du mois de décembre, les élèves ont décoré un joli sapin de Noël, installé devant les écoles, offert par la Mairie de Bellevigne-les-Châteaux.

Le vendredi 9 décembre, le préau de l'école s'est transformé en marché de Noël, organisé par l'association des parents d'élèves. Vin chaud, crêpes, gâteaux réalisés par les parents et boissons, ont réchauffé les cœurs car les températures étaient fraîches. La météo n'a pas empêché les enfants des écoles publiques de Brézé et de Saint Cyr-en-Bourg de chanter pour les plus petits et de réaliser des gestes rythmiques pour les plus grands. Des bricolages de Noël ont été réalisés par les enfants et vendus au profit de l'APE.



La semaine du 12 décembre fût très festive. Elle a été ponctuée par la venue du Père Noël qui s'est invité à l'école du Chat Perché le mardi 13 décembre. Il est arrivé avec sa hotte chargée de cadeaux et un panier rempli de bons chocolats pour les élèves. L'après-midi, les élèves ont pu déguster une délicieuse brioche en forme de sapin réalisée par le boulanger de Saint Cyr-en-Bourg, accompagnée d'un jus d'orange. Le vendredi 16 décembre, veille des vacances, la matinée « jeux de sociétés » partagée avec les parents, a permis aux élèves de découvrir les jeux offerts par le Père Noël.

L'équipe enseignante du Chat Perché et de Saint Cyr-en-bourg vous souhaite une bonne année 2023.

**Les NOUVELLES du CLUB PRIMEVÈRE de BRÉZÉ**

Une trentaine de personnes se sont retrouvées autour d'une bonne table, le 14 décembre dernier, salle des loisirs de Brézé.

Chaque personne présente a terminé l'année 2022 en bonne compagnie dans une ambiance chaleureuse.

Un grand merci aux organisateurs.

Le Club Primevère a repris ses activités le mercredi 11 janvier à 14h00 ( tous les 15 jours) à la petite salle de réunion, près du gymnase, rue du stade à Brézé.

L'assemblée générale se tiendra le **25 janvier à 14h30.**



Renseignements :

La Présidente Marie-Thérèse HUNAUT : **02 41 51 66 79**

## **BRÉZÉ OMNISPORTS LOISIRS section JUDO**

Après deux ans d'absence pour cause de COVID, le dimanche 18 décembre 2022 s'est déroulé le tournoi de judo du club. 125 participants étaient présents, représentant une quinzaine de clubs du département.

Nous tenons à remercier les bénévoles et les jeunes du club pour l'organisation avant, pendant et après cette journée sportive, ainsi que les élus des communes historiques de Chacé et de Brézé.



### **THÉÂTRE**



Le 26 février à 15h00,  
Salle du Moutier à Saint Cyr-en-Bourg  
La Compagnie "Les Artimbanques " présente une comédie  
"Au pensionnat des toujours jeunes" de Jérôme DUBOIS,  
mise en scène Manu Gilbert.

### **ENQUÊTE STATISTIQUE sur l'EMPLOI, le CHÔMAGE et l'INACTIVITÉ 2022**

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités,...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.



A cet effet, tous les trimestres, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf exception, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite : la première fois, l'interrogation se fait par visite d'un enquêteur de l'INSEE au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes se font par téléphone ou sur internet.

La participation de tous, quelle que soit votre situation à cette enquête, est fondamentale car elle détermine la qualité des résultats.

La procédure : un enquêteur de l'INSEE prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.

### **Les DANGERS du MONOXYDE de CARBONE (CO)**

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut-être mortel.  
Il ne sent rien et ne se voit pas.

*Aérez au moins 10 minutes par jour.*

*Faites vérifier et entretenir votre chaudière et vos chauffages chaque année avant l'hiver.*

*Utilisez à l'extérieur les appareils de cuisson tels que le braséro ou le barbecue,  
et les groupes électrogènes.*

*Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson.*



## **CONTRE les CAMBRIOLAGES, AYEZ les BONS RÉFLEXES !**



**PROTÉGEZ votre DOMICILE** : équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, installez des équipements adaptés et agréés.

N'inscrivez pas votre nom et adresse sur votre trousseau de clés, ne laissez pas vos clés sous le paillason ou dans la boîte à lettres, ... confiez-les plutôt à une personne de confiance.

**Fermez la porte à double tour, même quand vous êtes chez vous.** Soyez vigilants sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée. Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage,...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament. Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol et la déclaration à votre assureur.

**En CAS d'ABSENCE DURABLE** : avisez vos voisins, faites suivre votre courrier ou faites relever par une personne de confiance (une boîte débordant de plis révèle une longue absence).

**Si vous ÊTES VICTIME d'un CAMBRIOLAGE** : prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie (Fontevraud / Montreuil Bellay). Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés.

Avant l'arrivée des forces de l'ordre, protégez les traces et indices.

Déposez plainte (munissez-vous d'une pièce d'identité) et faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes dérobés. Déclarez le vol à votre assureur.

### **SÉCURITÉ ROUTIÈRE - VIVRE ENSEMBLE PIÉTONS, CYCLISTES ET TROTINETISTES, SOYEZ plus VISIBLES**



La sécurité routière lance un nouvel éco-geste en encourageant les usagers des modes actifs à se rendre plus visibles.

**Quand l'éclairage baisse, je renforce ma vigilance, j'augmente ma visibilité :**

Piétons, cyclistes et utilisateurs de trottinettes, assurez-vous d'être bien visibles par les motards et les automobilistes.

Motards et automobilistes soyez attentifs aux autres usagers.

**Les conseils de la sécurité routière :**

Porter des vêtements clairs, et mieux, opter pour des dispositifs rétro-réfléchissants : gilet, brassard, gants, bandes sur le sac à dos,...

A vélo, le gilet haute visibilité (jaune, orange, vert) est obligatoire hors agglomération de nuit ou quand la visibilité est insuffisante.

A trottinette, le port du gilet rétro-réfléchissant est obligatoire de nuit et de jour.

**Vérifier les équipements obligatoires sur son vélo ou sa trottinette :**

Les vélos doivent être équipés de catadioptrés rouges à l'arrière, oranges au niveau des pédales, visibles latéralement, et d'un feu blanc à l'avant.

Les trottinettes doivent avoir un feu blanc à l'avant, rouge à l'arrière et des catadioptrés arrières et latéraux.

**Être plus vigilants :**

- **en traversant** : avoir la priorité ne signifie pas traverser sans précaution. Marcher sur le côté gauche de la chaussée permet de bien voir les véhicules arrivant en face.

- **en ne restant pas dans les angles morts** notamment des véhicules imposants.

- **lors de changement de direction** : tendre le bras (idéalement équipé d'un brassard réfléchissant) afin de donner une indication aux autres usagers.

## La GRIPPE - Son VACCIN est LÀ - FAITES-VOUS VACCINER

Sont concernés, les personnes de plus de 65 ans, les femmes enceintes,  
les personnes atteintes de maladie chronique.  
La vaccination contre la grippe est le moyen le plus efficace pour vous protéger.  
La campagne est prolongée jusqu'à fin février.

Parlez-en à un professionnel de santé.



### MÉDIATION FAMILIALE

#### UDAF : une chance pour sortir du conflit



La médiation familiale, un espace neutre pour rétablir le dialogue, une réponse aux besoins de chacun, un temps pour prendre ensemble des décisions,...

**Pour qui ?** les parents en situation de rupture, de séparation ou de divorce, les jeunes adultes en rupture de liens avec leur famille, les fratries confrontées à un conflit,...

**Les différentes étapes :** entretien d'information et d'évaluation.

**Le médiateur :** diplômé d'État

Lieux d'accueil : Angers, Segré, Baugé, Saumur

<https://www.udaf49.fr/les-services-aux-familles/mediation/>

02 41 36 54 08

### CAFÉ CAUSETTE

Tous les 3<sup>ème</sup> dimanche du mois, de septembre à juin, de 14h30 à 17h00.  
Venez partager un temps de convivialité et de jeux.

Espace François Mitterrand, 80 boulevard des Marronniers à Montreuil Bellay.  
(l'équipe diaconie de la paroisse Notre Dame du Bellay)



## Séance du Conseil Municipal du 5 décembre 2022

#### 1°) Dépenses d'investissement :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts, soit 641 375,54 €.

#### 2°) Pertes de créances irrécouvrables :

Le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables d'un montant de 295,72 €, qui seront imputées au budget de la commune.

#### 3°) Modification de la durée de service d'un agent administratif :

Suite à la demande d'un agent administratif de diminuer son temps de travail à 70% et de la réorganisation des accueils des 3 Mairies déléguées, il est proposé de porter à 35h le temps de travail d'un agent d'accueil à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### 4°) Modification du tableau des emplois :

Considérant les évolutions de carrière, le Conseil Municipal décide d'adopter les suppressions et créations d'emploi d'un agent.

#### 5°) Taxe d'habitation des logements vacants :

Le Conseil Municipal propose de refuser le reversement de la taxe d'habitation sur les logements vacants du territoire au profit de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

#### 6°) Bail commercial :

Le Conseil Municipal approuve le bail commercial de 9 ans à loyer progressif la première année pour le local supérette situé Place de l'Église à Brézé.

## *Séance du Conseil Municipal du 5 décembre 2022 (suite)*

### **7°) École Louis Robineau de Chacé :**

Considérant que le réfectoire est sous dimensionné au regard du nombre d'enfants ( jusqu'à 105 repas par jour), et qu'il n'est plus totalement adapté au pratique des activités périscolaires, le Conseil Municipal accepte que le Cabinet ET DEMAÏN Architecture réalise une étude de faisabilité pour un montant de 3 000 € TTC (réalisation d'un avant projet sommaire).

Dans le cadre de transformation de la bibliothèque de l'école Louis Robineau en réfectoire, programmée en 2023, le Conseil Municipal propose de réaliser un audit énergétique sur ce bâtiment, ainsi que sur le restaurant scolaire actuel et le bâtiment de l'école maternelle. Cet audit, pris en charge à 60% par le SIEMML, nécessite un fond de concours de la commune à hauteur de 1 026,56 € TTC.

### **8°) Construction de logements locatifs :**

Un logement situé 18 rue des Varennes à Brézé, propriété de PODÉLIA, est vacant de longue date en raison de sa vétusté. Maine et Loire Habitat propose d'acquérir ce bien afin de démolir l'actuel logement et de reconstruire 3 logements locatifs T3. Afin de combler le déficit lié aux frais de démolition et de viabilisation, Maine et Loire Habitat demande une subvention communale de 24 000 € TTC (8 000 € par logement). Le Conseil Municipal accepte de verser cette subvention en 2024 pour ce projet de construction envisagé début 2024.

### **9°) Relevés topographiques :**

Le Conseil Municipal valide le devis du cabinet INITIO pour un montant de 696 € TTC pour réaliser une étude topographique complémentaire liée à l'aménagement de l'Allée des Tilleuls, qui est en commun avec la commune de Varrains. Le premier relevé a été réalisé par la commune de Varrains.

Dans le cadre de l'aménagement de la voirie d'accès à la future Maison de Santé, il est nécessaire de réaliser un relevé topographique de la route de Chacé à Saint Cyr-en-Bourg (de la future entrée de la maison de santé au carrefour , rue de la Crilloire). Le Conseil Municipal valide le devis du cabinet INITIO pour un montant de 1 536 € TTC.

### **10°) SIEMML :**

Le Conseil Municipal décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEMML pour le remplacement d'un candélabre cassé par un tiers inconnu, sur la route de la Perrière, à Chacé, pour un montant de 2 369,78 €.

Vu l'estimation des travaux d'alimentation électrique de la Maison de Santé d'un montant de 68 575 € HT, et vu l'estimation des travaux d'alimentation électrique de la Pharmacie d'un montant de 16 440 € HT, le Conseil Municipal décide de participer à l'extension de ces travaux de basse tension à hauteur de 6 031 € pour la Maison de Santé et de 7 056 € pour l'implantation de la pharmacie.

### **11°) Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés (RASED) :**

Le RASED intervient sur nos 3 écoles publiques depuis plusieurs années. Le Conseil Municipal accepte de participer au financement de ce dispositif à hauteur de 1,50 € par élève dans chacun des groupes scolaires publics de la commune.

### **12°) Fusion des régies de recettes :**

Le Conseil Municipal valide la fusion des 2 régies de recettes existantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle encaissera les recettes des locations de salles communales, des locations de matériels, de la vente des concessions de cimetières, de la capture d'animaux, des photocopies, des abonnements et ventes de recueil du réseau des bibliothèques du Saumurois, des ventes lors de manifestation organisées par la commune.

## *Séance du Conseil Municipal du 9 janvier 2023*

### **1°) Acquisition de parcelle :**

Le Conseil Municipal accepte de faire l'acquisition d'une partie de la parcelle ZB 313 plantée en zone AOC d'une surface d'environ 1 800 m<sup>2</sup> située au lieudit « Les Plantes » à Saint Cyr-en-Bourg au prix de 60 000 € l'hectare, et de vendre à ce même propriétaire la parcelle ZE 997 non plantée en zone AOC, située aux Bas Gagnés à Saint Cyr-en-Bourg. Le prix de cette parcelle sera déterminée selon l'évaluation des services des domaines.

## *Séance du Conseil Municipal du 9 janvier 2023 (suite)*

### **2°) Dépenses d'investissement :**

Le Conseil Municipal annule et remplace la délibération du 5 décembre 2022, et autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts, soit 468 626,54 €.

### **3°) Remplacement de chauffage :**

Considérant les pannes récurrentes et la vétusté d'une partie des systèmes de chauffage à l'école du Chat Perché à Brézé, le Conseil Municipal décide de les remplacer et retient la société YESSS ELECTRIQUE pour un montant de 4 608,88 € TTC.

Considérant la vétusté du système de chauffage dans le logement communal 1 rue Saint Vincent à Brézé, le Conseil Municipal décide de le remplacer et retient la QUINCAILLERIE DOUESSINE pour un montant de 1 670,27 € TTC.

### **4°) Atelier de Brézé :**

Considérant les besoins en eau des services techniques pour l'arrosage des plantes et fleurs en période estivale, et que la citerne actuelle à l'atelier de Brézé est sous dimensionnée pour recueillir les eaux de pluie, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de la Société FRANS BONHOMME pour l'acquisition d'une citerne souple avec pompe, pour un montant de 3 960,02 € TTC, en complément de la citerne souple actuelle.

### **5°) Épicerie de Brézé :**

Considérant la mauvaise isolation du commerce, le Conseil Municipal décide de retenir le devis FOUILLET pour un montant de 6 829,63 € TTC afin de procéder au doublage de la cloison entre le magasin et les dépendances.

### **6°) SIEML :**

Le Conseil Municipal annule et remplace la délibération du 14 février 2022, et propose de verser un fonds de concours de 75% au SIEML, soit 859,97 € afin de remplacer un candélabre rue des Eaux Bues à Chacé.

## *Séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2023*

### **1°) Rapport d'activité 2021 sur le prix et la qualité du service de collecte, traitement et valorisation des déchets :**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel 2021 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

### **2°) Assurance :**

En date du 5 septembre 2022 du Conseil Municipal, le Centre de Gestion a été chargé de lancer une consultation auprès d'assureurs afin de garantir la collectivité contre les risques statutaires (salaires et charges patronales).

Le Conseil Municipal adopte le contrat groupe de la société YVELIN S.A.S. retenu par le Centre de Gestion.

### **3°) Transport solidaire :**

Le Conseil Municipal donne son accord pour adhérer au service de transport solidaire qui sera géré par l'AFRIEJ Cultures et Loisirs. Mesdames Sylvie BATYS et Sabine TOUCHARD sont désignées afin de participer au fonctionnement de ce projet et aider à sa gestion, sur les communes de Bellevigne-les-Châteaux, Artannes, Varrains, Distré, Verrie, Rou Marson et les Ulmes.

### **4°) Syndicat Intercommunal Saumur Sud :**

Le syndicat n'exerçant plus qu'une seule compétence, il est nécessaire de modifier ses statuts. En tant qu'adhérent au syndicat, le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du SIVU Saumur Sud, ayant pour seule gestion l'EHPAD de Fontevraud.

### **5°) Bornage foncier :**

Actant l'acquisition d'une partie de la parcelle ZB 313 lors du Conseil Municipal du 9 janvier 2023, le Conseil Municipal retient le devis d'INITIO CONSEIL afin d'effectuer la mission de bornage de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et de cette parcelle, pour un montant de 1 886,28 € TTC.

## Séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2023 (suite)

### 6°) Les Paillons :

Considérant la vétusté et la panne de l'auto laveuse, le Conseil Municipal retient le devis de la société GUILIANI pour un montant de 3 585,60 € TTC pour son remplacement.

### 7°) École Louis Robineau :

Après présentation de l'audit énergétique et considérant que l'agrandissement du restaurant scolaire de l'école est une priorité, les travaux proposés sur l'extension seraient la réfection du plancher haut et l'isolation intérieure des murs de l'ancienne bibliothèque, le remplacement des ouvrants de l'ancienne bibliothèque, de la cuisine et du restaurant scolaire actuel, la mise en place d'une hotte statique dans la cuisine et d'une VMC double flux, et l'optimisation de l'éclairage dans l'extension et le restaurant scolaire actuel. Le Conseil Municipal approuve les travaux afin d'agrandir le restaurant scolaire actuel.

Dans le cadre de la transformation de l'actuelle bibliothèque en réfectoire dont le coût estimatif est de 283 040 € HT, soit 339 648 € TTC, le Conseil Municipal sollicite des subventions auprès de :

- l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 25%, soit 70 760 € ;
- l'État au titre du Fonds vert à hauteur de 12%, soit 33 964, 80 €.
- la région au titre du Pays De la Loire Investissement Communal (PDLIC) à hauteur de 20%, soit 56 608 € ;
- le SIEML au titre du Bâtiment Efficacité Énergétique (BEE) à hauteur de 12,98%, soit 36 750 €.

### 8°) OGEC École Saint Vincent :

Le Conseil Municipal approuve le versement de la contribution à l'école Saint Vincent, à hauteur de 40% du montant attribué en 2022, soit 11 616,90 €.

### 9°) École du Chat Perché à Brézé :

Dans le cadre de la transformation d'un bâtiment non utilisé aujourd'hui (ancienne bibliothèque) en restaurant scolaire dont le coût estimatif est de 39 100 € HT, le Conseil Municipal sollicite des subventions auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 35%, soit 13 685 € et le département à hauteur de 20%, soit 7 820 €.

### Dates à retenir

- ◆ **3 février** : Assemblée Générale - Comité des Fêtes de Chacé - Salle des Paillons de Chacé
- ◆ **4 et 5 février** : Tournoi de tennis de table - Association tennis de table Bellevigne-les-Châteaux - Gymnase de Saint Cyr-en-Bourg
- ◆ **5 février** : Repas des aînés de Bellevigne-les-Châteaux - CCAS de Bellevigne-les-Châteaux - Les Ifs
- ◆ **10 février** : 18h30 - Assemblée Générale - Association Brézé Patrimoine - Salle de réunion de Brézé
- ◆ **26 février** : 15h - Théâtre - Salle du Moutier à Saint Cyr-en-Bourg
- ◆ **3,4,5, 10,11,12, 17,18 et 19 mars** : Théâtre Chacé Croisé - Salle d'honneur du Château de Chacé

Prochain Conseil Municipal le  
13 février 2023 à 18 h 30

Envoyer vos articles en format **WORD** et vos  
photos en pièce jointe avant le 12 février 2023 à

[accueil.breze@bellevigne-les-chateaux.fr](mailto:accueil.breze@bellevigne-les-chateaux.fr)

Objet « gazette »

Pensez à consulter les panneaux d'informations